

Privilège

À cette époque-ci de l'année, dans toutes les localités de la circonscription de Northumberland, la campagne Centraide bat son plein. Un tel événement ne saurait être couronné de succès sans les nombreuses heures de dévouement que fournissent les bénévoles. Le fait que le gouvernement a contribué dans le passé aux programmes dans le cadre desquels oeuvrent ces bénévoles a constitué un encouragement. Cela a aidé nos bénévoles à consacrer de nombreuses heures de travail au service des plus pauvres de notre région. La même chose vaut pour toutes les localités de notre pays.

Le plafonnement du RAPC touche à plusieurs programmes, que d'autres députés avant moi ont signalés. Disons seulement, pour résumer, que le RAPC fournit de l'aide sociale aux personnes dans le besoin, y compris aux familles monoparentales. Dans notre société, on considère que les familles monoparentales comptent parmi les plus pauvres de tous les pauvres. L'aide sociale contribue à satisfaire aux besoins des personnes âgées, des personnes handicapées, des chômeurs, je le répète, et de ces héros oubliés que sont les travailleurs à faible revenu qui n'arrivent tout bonnement pas à faire vivre leurs enfants avec le salaire minimum. Le RAPC assure des soins dans les foyers pour personnes âgées. Il finance des garderies et des refuges, des foyers de transition pour les femmes battues.

Le déclin de notre économie a eu des conséquences tragiques pour les enfants de la circonscription de Northumberland. En 1991, le nombre des enfants ayant besoin d'une place de garderie est en hausse de 88,4 p. 100 par rapport à 1984, étant passé de 509 à 959. Au cours de la même période, le nombre des cas d'enfants maltraités a augmenté de 279 p. 100.

Si vous posez la question aux services de police de ma région, on vous répondra que, contrairement à ce qui se passe dans les villes, ce ne sont pas les cas d'abus de drogues ou de crimes liés aux drogues qui sont les plus nombreux, mais bien les cas de violence familiale qui augmentent le plus rapidement et causent le plus de difficulté à nos policiers. Ceux-ci attribuent sans équivoque cette recrudescence de cas de violence familiale aux problèmes financiers des familles qui se retrouvent subitement sans emploi et ne peuvent plus faire face à leurs obligations personnelles et familiales.

On sait que 40 p. 100 des bénéficiaires de l'aide sociale au Canada sont des enfants. Le plafonnement du RAPC aura des effets directs sur ces enfants, qui souffrent déjà.

Notre premier ministre a participé au sommet de l'en-

fance qui s'est tenu à New York en septembre 1990 et au terme duquel tous les pays ont été appelés à ratifier une convention sur les droits des enfants. Les enfants ont le droit de bien vivre, c'est-à-dire qu'ils ont le droit d'être nourris, logés et habillés convenablement. Ce sont des besoins essentiels. Ce projet de loi, qui plafonne le RAPC, aura pour effet d'empêcher nombre d'enfants de jouir de ces droits fondamentaux.

Je ne trouve pas les mots pour dire combien je suis bouleversée lorsque, de retour dans ma circonscription, j'entends jour après jour parler de familles dont les plans sont chambardés à cause de la récession et du fait que le gouvernement entend régler le problème de la dette au détriment des pauvres. Je trouve qu'il fait fausse route. En fait, il va créer un effet d'entraînement puisqu'en appauvrissant les gens, il ne fait qu'accroître les coûts de la pauvreté.

Je ne peux tout simplement pas appuyer le projet de loi C-32.

[Français]

Mme le vice-président: Question de privilège, l'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA FORMATION DU COMITÉ MIXTE SPÉCIAL SUR LE RENOUELLEMENT DU CANADA

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Cet après-midi, madame la Présidente, me promenant dans les couloirs du Parlement, j'ai constaté que la Commission mixte sur la Constitution, qui a été fixée par ordre de renvoi de cette Chambre le 19 juin 1991, avait commencé ses travaux. Or, j'ai vérifié les documents officiels de la Chambre et je me suis aperçu que la nomination des membres n'avait pas encore été effectuée. Et comme, en tant que député du Bloc québécois, j'ai procédé à toutes les démarches nécessaires pour être membre du Comité mixte constitutionnel, j'ai été surpris que ce comité puisse commencer ses travaux sans que les membres aient été nommés et que leurs noms aient été publiés dans les *Débats* de cette Chambre ici et que je puisse à ce moment-là voir si moi, en tant que député, ai droit de siéger comme membre ou si on m'a exclu comme tel.